



Fonds de soutien aux Laboratoires Conjointes du RESCIF

Le RESCIF comprend actuellement 16 institutions francophones issues de 11 pays différents.

Les objectifs du réseau sont :

- Promouvoir la recherche utile pour le développement des pays dits émergents ;
- Encourager la formation des jeunes chercheur.se.s à des technologies les plus avancées ;
- Favoriser le transfert et l'implémentation des dernières innovations technologiques.

On retrouve comme thématiques prioritaires du réseau l'eau, l'énergie, l'urbanisme, la nutrition et la sécurité alimentaire, qui font partie des Objectifs de Développement Durable adoptés par l'Organisation des Nations unies comme faisant partie de l'Agenda 2030 de l'ONU, qui associe à chaque objectif des cibles à atteindre à l'horizon 2030, en vue d'« éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous ». A ces thématiques premières se sont ajoutées l'éducation digitale et les sciences des données (big data).

Le réseau a de nombreuses activités tant dans le domaine de la recherche que de la formation.

Le réseau a ouvert 6 laboratoires conjoints :

- Le **CARE** : « Centre Asiatique de la recherche sur l'eau » ;
- Le **CRAPU** : « Centre de Recherche et d'appui aux politiques urbaines » ;
- Le **CESAM** : « Centre d'étude sur la sécurité alimentaire et les molécules fonctionnelles » ;
- Le **CURES** : « Centre Universitaire de Recherche sur l'Énergie et la Santé » ;
- Le **LASDIA** : « Laboratoire de sciences de données et intelligence artificielle » ;
- Le **CERI-EE** : « Centre de recherche et d'expertise sur les risques eau-environnement ».

Lors de l'Assemblée des Présidents du 4 novembre 2022 à Louvain-la-Neuve (Belgique), il a été décidé de créer un fonds d'appui à l'internationalisation RESCIF pour venir en aide aux projets des Laboratoires Conjointes du RESCIF.



1. OBJECTIFS DU FONDS DE SOUTIEN A L'INTERNATIONALISATION DES LABORATOIRES CONJOINTS DU RESCIF

Les objectifs du Fonds de soutien à l'internationalisation des Laboratoire Conjoint (LC) du RESCIF s'inscrivent dans la continuité de ceux du réseau. Il vise à :

- Promouvoir la recherche utile pour le développement des pays dits émergents ;
- Encourager la formation des jeunes chercheur.se.s à des technologies les plus avancées ;
- Favoriser le transfert et l'implémentation des dernières innovations technologiques et ce, au travers du renforcement des collaborations au sein du réseau ou encore au travers de la mise en place de dispositifs de promotion à l'international du réseau.

2. CRITERES DE RECEVABILITE

Pour être recevable, tout projet doit :

- être introduit via le formulaire de candidature dûment complété ;
- être introduit par un.e promoteur·trice du projet issu.e du personnel d'une des institutions membres du RESCIF ;
- être collectif, c'est-à-dire : être porté au nom d'une ou de plusieurs entités/institutions par plusieurs membres du personnel. ***Les projets portés par un seul membre du personnel d'une institution du RESCIF ne sont pas recevables ;***
- proposer un budget qui respecte les normes de gestion des ressources universitaires ainsi que le règlement spécifique du fonds.
- être accompagné de l'avis motivé du responsable du Laboratoire Conjoint, et du/de la délégué.e RESCIF ad-hoc, montrant en quoi les objectifs de ce projet s'alignent avec ceux du réseau (en tout ou en partie) :
 - promouvoir la recherche utile pour le développement des pays dits émergents ;
 - encourager la formation des jeunes chercheur.se.s à des technologies les plus avancées ;
 - favoriser le transfert et l'implémentation des dernières innovations technologiques, notamment via :
 - le renforcement des collaborations au sein du réseau ;
 - la promotion du réseau à l'international.



3. CRITERES DE SELECTION

Le Comité de sélection tiendra compte des éléments suivants lors de la sélection des projets :

- **Caractère collectif** : le projet doit avoir des retombées collectives avérées pour l'institution porteuse du projet et au minimum, une autre institution du réseau
- **Impact en termes d'internationalisation** : le projet s'inscrit dans un souci de développement de projets de recherche et/ou d'enseignement d'envergure dans les thématiques du réseau.
- **Source de financement** : le potentiel d'obtention de financements complémentaires pouvant apporter une pérennité institutionnelle au projet sera évalué comme un atout.

Exemples de projets qui pourraient être financés :

- Un financement complémentaire pour couvrir des activités telles que des plates-formes d'échange, des actions de réseautage, des programmes de formation pour des applications communes aux membres du RESCIF ;
- Toute activité qui permette le développement de nouveaux projets au sein du réseau RESCIF ;
- Les échanges et la mobilité d'étudiants et de chercheur.se.s relevant d'**au moins deux** institutions membres du RESCIF, pour répondre à des besoins d'acquisition ou d'échanges de pratiques et de savoir-faire et/ou pour la réalisation d'activités de recherche spécifique.

4. BUDGET

Le financement peut être accordé pour une période de 3 ans avec un budget maximum de **15000 €**.

La Commission Scientifique *ad-hoc* pourrait décider d'octroyer l'aide annuelle de 15 000 € à un seul projet ou à plusieurs (si le montant demandé est inférieur) en fonction du contenu, de la portée et de la faisabilité de l'ensemble des projets reçus.

Dépenses éligibles

- a. Les dépenses liées aux activités de formation ou de recherche en lien direct avec le projet, notamment :



- frais de déplacements et/ou de séjour ;
 - acquisition de matériel scientifique ou de laboratoire ;
 - acquisition de publications scientifiques sur support papier ou numérique ;
 - achat de consommables ;
 - participation à des colloques ;
 - frais de réseautage ;
 - matériel de sensibilisation à l'internationalisation (par ex: brochures ou vidéos encourageant la mobilité).
- b. Le recrutement ponctuel de jobistes ou consultant.e.s en appui au pilotage de l'internationalisation de l'entité, par exemple pour :
- la création de banque de données ;
 - la réalisation de benchmarks spécifiques ;
 - la réalisation d'enquêtes.

Dépenses non éligibles

- a. L'engagement sous contrat de personnel administratif, scientifique ou académique ;
- b. Les frais de déplacement et de séjour du délégué d'une institution membre pour participer à une séance des délégués.

5. PROCEDURE ET CALENDRIER DE L'APPEL POUR CE FONDS

Lancement de l'appel

Un appel à projets est lancé par le Secrétariat General (SG) du RESCIF une fois par année civile.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec le Secrétariat Général du RESCIF (secretariat-general.rescif@grenoble-inp.fr) avant le dépôt de leur candidature si besoin de clarification concernant ce fonds et sur les critères d'éligibilité.

Dépôt des candidatures

Le dossier de candidature doit comprendre :

- le formulaire de candidature dûment rempli ;
- l'avis motivé du responsable du Laboratoire Conjoint, et du/de la délégué.e RESCIF ad-hoc ;
- Une lettre de contribution de la ou des institutions partenaires hors-RESCIF.



Le dossier doit être transmis par mail, en **un seul fichier PDF**, via la boîte mail du SG RESCIF (secretariat-general.rescif@grenoble-inp.fr) avant le **15 mars 2026**.

Sélection des projets

La sélection des projets retenus pour financement se fait par une Commission Scientifique *ad-hoc*, dont les membres ont été désignés par l'Assemblée des délégué.e.s RESCIF.

La procédure de sélection se déroule entre le 16 mars et le 15 avril 2026.

Les notifications d'acceptation / de refus seront communiquées directement aux candidat.e.s par le Secrétariat Général du RESCIF via email.

6. RAPPORT FINAL

Remise du rapport d'activités

Un rapport d'activités est produit et transmis au Secrétariat Général du RESCIF (secretariat-general.rescif@grenoble-inp.fr) au plus tard un mois après la période couverte par le financement et avant toute demande de renouvellement éventuelle.

Ce rapport comprend, outre la justification des dépenses année par année, une évaluation de la coopération : les échanges qui ont eu lieu, les retombées pour l'entité qui en fait la demande en matière de formation et de recherche, les publications, le développement futur du projet et/ou du partenariat (y compris les sources de financement escomptées).

Valorisation des activités et communication

En plus du rapport d'activités, les bénéficiaires du soutien sont fortement encouragés à fournir des pièces (photos, vidéo, articles, ...) ou autres documents permettant de valoriser les activités réalisées, notamment à travers une communication sur le site web ou les réseaux sociaux du RESCIF.

Obligation de mention du soutien du RESCIF

Par ailleurs, les bénéficiaires de ce soutien s'engagent à mentionner et remercier explicitement le réseau RESCIF dans toutes les présentations, tous les articles scientifiques et tous les supports de communication ayant bénéficié du soutien.